

"Le moulin" à Onex, Genève : Architectes : Pierre Collin, Charles Baumann

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art

Band (Jahr): 62 (1975)

Heft 12: Reihenhäuser = Maisons en ordre contigu

PDF erstellt am: 18.04.2024

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-47901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

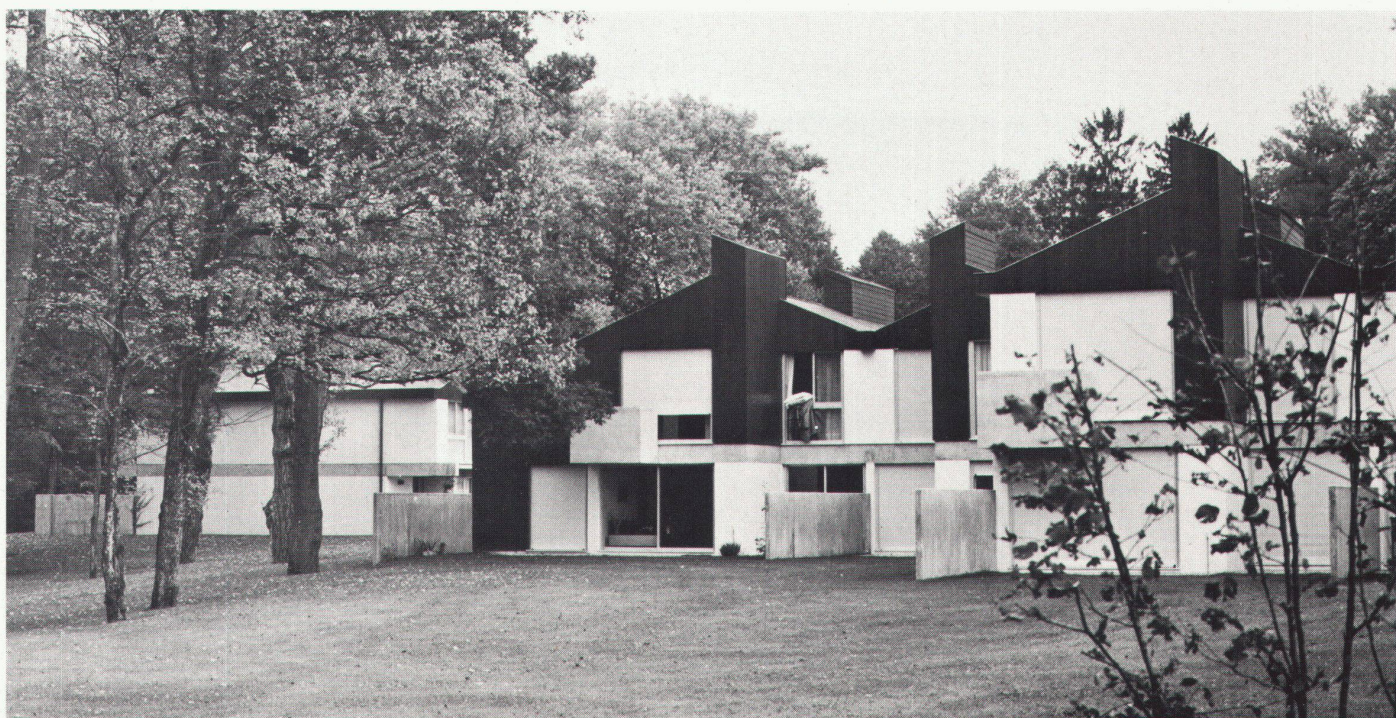
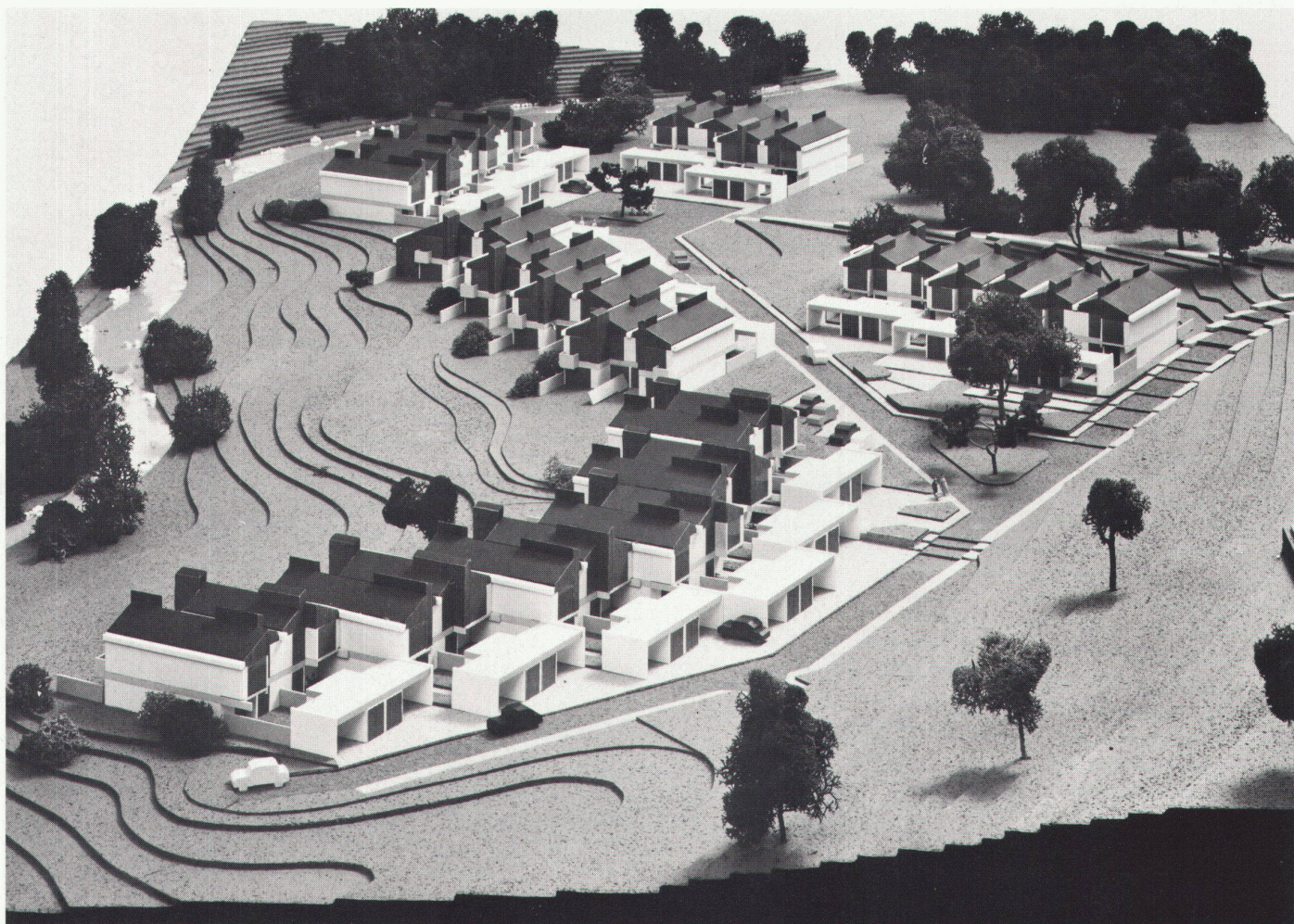
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«Le moulin» à Onex, Genève



Auteurs de la réalisation:

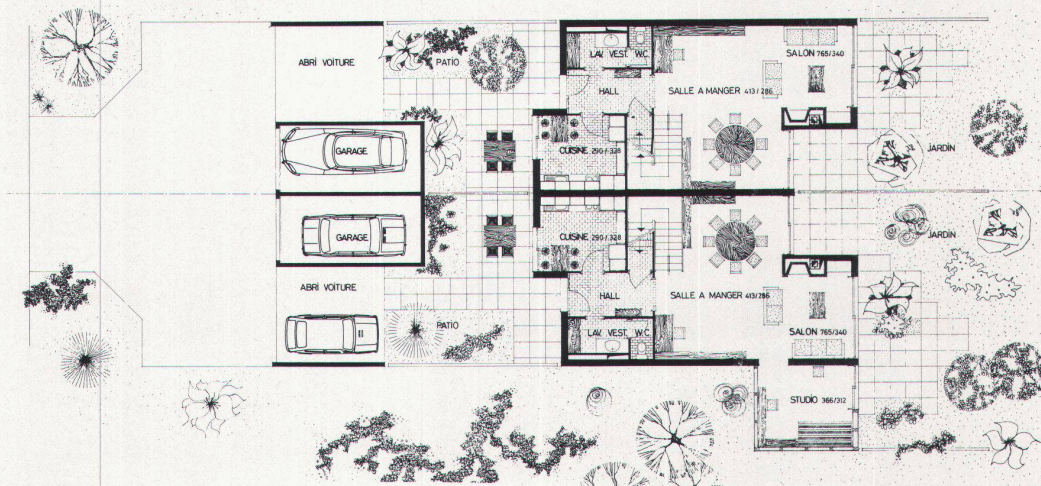
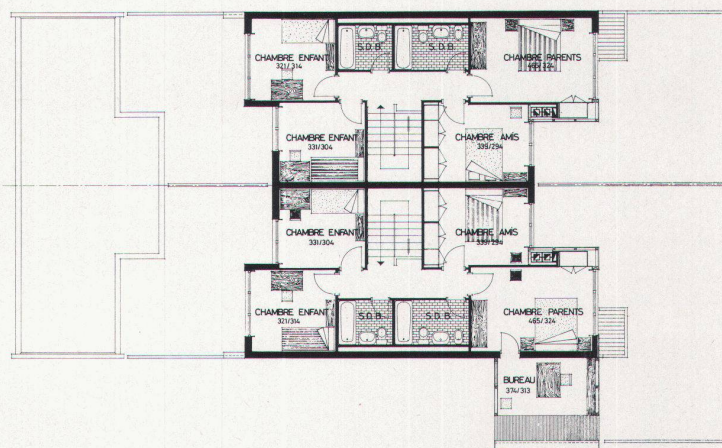
Pierre Collin, arch. FAS-SIA
Charles Baumann, architecte, Genève

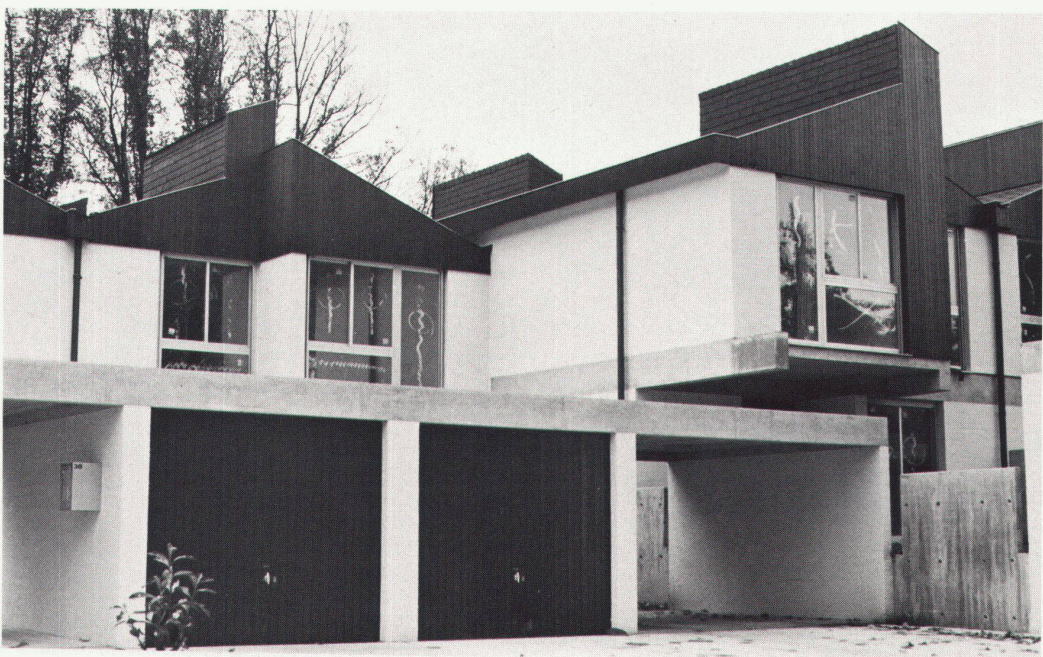
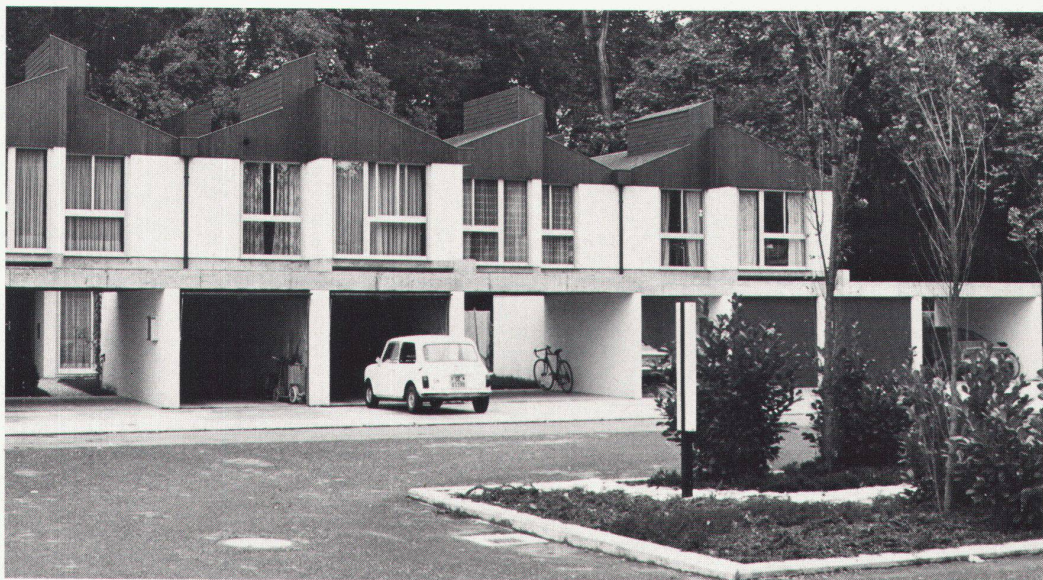
Pour recréer l'atmosphère d'un hameau de village, les architectes ont disposé d'un terrain de 30 000 m², planté de grands arbres et bordé par une rivière, situé à

4 km et demi du centre de Genève et à proximité d'Onex et Grand-Lancy. La tranquillité du site, la topographie du terrain se prêtaient admirablement à l'implantation de

groupes d'habitations.

Le nombre des logements a été déterminé par la densité admise par la loi genevoise et le choix du programme des habitations. Le ré-





sultat a permis la construction de 36 maisons à partir de trois cellules types, juxtaposées par paires et groupées en nombre variable.

L'implantation permet à chaque propriétaire de bénéficier du cadre exceptionnel sans vis-à-vis.

Dans le parc de 2 ha, aucune clôture ne sera construite. Un chemin-promenade a été aménagé au bord de l'Aire et une zone naturelle, protégée par de grands arbres, est réservée aux sports. Plutôt que d'imposer un aménagement sportif, les architectes ont préféré laisser toute liberté aux futurs propriétaires (piscine, tennis, etc.).

Chaque maison a été conçue avec un chauffage et des services individuels.

Un local technique, pour containers à ordures ménagères, local S.I., téléphone, antenne T.V. collective, a été construit à l'entrée de la propriété et à l'écart des habitations.

Les circulations ont un revêtement asphalté, les trottoirs et places de parc sont en béton strié pour différencier les fonctions et diminuer les surfaces revêtues d'un même matériau. Ces zones sont éclairées par des luminaires bas. Cet éclairage a été étudié pour permettre une circulation nocturne des piétons sans gêner les habitants à l'intérieur de leur maison.

Chaque habitation possède un garage, un abri voiture, un patio d'entrée avec une terrasse devant la cuisine, un jardin face au parc, côté réception, avec une autre terrasse. Toutes les terrasses sont en béton lavé.

Tous les types d'habitations ont trois niveaux: sous-sol, rez-de-chaussée et étage. Le choix des types des cellules a été établi en fonction des demandes.

Les matériaux ont été déterminés par l'environnement: crépis rustiques, lambris de bois, grands vitrages et toits en ardoises éternit. Les architectes se sont attachés à harmoniser les proportions entre ces différents matériaux.

L'architecture a été étudiée par paires et varie sur le même thème selon les types d'habitations pour que les répétitions créent une nouvelle expression architecturale qui change selon les groupes, du fait de la diversification du nombre des cellules et des différences de niveaux du terrain.

Un règlement de copropriété permet d'utiliser pleinement la propriété et sauvegarde l'intimité des habitants.